



Le CE du 20 décembre 2005 s'est tenu de 10h à 17h il avait à son ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 17 novembre 2005
- Réponse aux questions posées à l'occasion de l'examen des points n°6, 7 et 8 de l'ordre du jour du CE du 13 décembre 2005

Suite des points non abordés au CE du 13 décembre 2005

- Point trimestriel sur la trésorerie du CE
- Suivi des travaux des commissions : commission logement
- Point trimestriel Marchés-Activités
- Présentation pour information du Centre Test Clients
- Bilan sur l'Arbre de Noël
- Questions diverses

-Vœu sur les écoutes à France Télécom

-Création d'un groupe de travail sur la mise en place du SST

-Information sur le projet [Tr@vel](mailto:Tr@vel)

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour du dernier CE de l'année le Président évoque le travail qui a été effectué à l'occasion de l'Arbre de Noël : « Cette manifestation a été une véritable réussite de l'aveu même des salariés et il convenait donc d'en féliciter les organisateurs ainsi que les bénévoles venus apporter leur soutien. Une communication sur le sujet pourra d'ailleurs être faite dans le « Connect » régional. Ces sept séances ont dû représenter un travail considérable qu'il convenait de saluer. »



Le PV de la séance du 17 novembre est approuvé à l'unanimité

Pour lire Trait d'Union en Ligne et l'intégralité des PV du CE

Consulter le site des élus CGT au CE Bretagne :  
<http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>  
ou sur AGORA : <http://www.agora.intranoo.net/>

## Réponse aux questions posées à l'occasion de l'examen des points n°6, 7 et 8 de l'ordre du jour du CE du 13 décembre 2005

Présentation de l'expérience C<sup>2</sup> qui s'est déroulée sur la DR Nord/Pas de Calais et qui préfigure ce que pourra être la future organisation de l'AC Home. Mise en place de groupes de travail mixtes comme ce qui est prévu pour Quimper puis Brest. Intégration des flux 114 ( 10% environ du flux global 1014)

Les élus CGT interviennent pour souligner l'augmentation du nombre d'applications que devront maîtriser les agents du 1014 et la faiblesse de la formation prévue. Ils ont réclamé que le niveau 2-2 soit le niveau de base au 1014 et que l'accès au 2-3 (expert) soit facilité, le tout dans un plan de qualification spécifique reconnaissant l'investissement des agents de ce service.

A leur question concernant la sous-traitance du 1014 par les plateaux de sous-traitance Wanadoo, le président a répondu que ces plateaux traiteront bien « tous les flux Home » Après une interruption de séance le CE a adopté à l'unanimité le vœu présenté par le secrétaire Bernard Eliot

*En préambule, le CE de la DR Bretagne a été informé dans le cadre du projet ERC volet AC Home de la volonté de France Télécom de sous-traiter une partie de l'activité 1014. Le CE émet le vœu suivant :*

**Le CE se prononce pour l'arrêt de la sous-traitance et la ré-internalisation de toutes les activités en relation client et pour la création d'emplois stables à temps plein. »**

**1016 :** la direction estime suffisants les 15 emplois prévus pour reprendre le flux de conservation Wanadoo. La mutualisation se fait à « iso-effectifs » Le CE souhaite que sa commission économique reçoive des informations plus précises et argumentées.

**SCF :** Sur le SCF, 2,5 personnes sur 13 travaillent à Saint-Malo pour le compte de l'agence distribution, les 13 étant appelés à travailler à terme sur le SCF prévention.

Pour Vannes, actuellement 11 personnes travaillent sur la QD et 8,5 sur le GCC pour un effectif global de 74 personnes. Le GCC a vocation à rejoindre un plateau national dont la localisation n'a pas encore été définie et les effectifs de la QD seront répartis dans les équipes de l'ADV.

Les élus CGT interviennent sur le problème des départs en retraite ou en CFC sur Vannes (12 prévus sur 74 agents) et sur la difficulté pour plusieurs agents du « Back Office », notamment pour des problèmes auditifs, de faire du « Front Office »

Le Président indique qu'une réponse sera apportée ultérieurement.

Les élus CGT restent vigilants sur ce problème d'autant plus que le SCF de Vannes avait été cité par les médecins du travail comme un exemple de reclassement réussi pour des agents ayant un handicap auditif.

De nombreux agents du SCF de Vannes, Nantes, St Malo, Laval ... vont changer d'activité et d'horaires de travail. Le CE sollicitera l'avis des CHSCT concernés.

Les élus CGT se sont également inquiétés du projet Hermès concernant le traitement du courrier. Confirmation du Président sur une réflexion portant sur la création de plateformes régionales ou nationales.

Bernard Eliot propose de mandater la commission économique :

**« Le CE de la DR Bretagne mandate la Commission Economique pour étudier les documents n°6, 7 et 8 soumis à sa session du 13/12/2005, conformément à la résolution adoptée ce même jour sur la phase 2 d'ERC. Il s'agit des volets relatifs aux évolutions à l'AVS et à la mise en place de l'ACHome. La Commission présentera ses travaux dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2006 »**

**Suite à discussion il est ajouté « et dans la mesure du possible à la séance du 16 février 2006 » Mandatement approuvé à l'unanimité.**

#### Suivi des travaux des commissions :

**Commission Logement :** la Commission Logement s'est réunie pour la seconde fois le 5 décembre dernier en présence des représentants de la Mutuelle Générale et de Madame DUCROCQ, assistante sociale.

Les assistantes sociales signalent la difficulté à accomplir leur mission. Le nombre de salariés en situation de rupture familiale est en progression. Ces dossiers sont souvent urgents et il est difficile de trouver un logement à une taille ou un prix corrects. Nouveaux types de demandes (CDITP, « thésards »...). Difficulté sur certaines villes ( St Brieuc..). La CGT s'étonne du fait que la société Astria est incapable de localiser les logements du parc FT. Cet organisme collecteur prétend pouvoir trouver une solution en janvier 2006.

La CGT en doute et s'inquiète de l'utilisation du 1% logement depuis 1995. De plus rien n'oblige FT à travailler avec un seul collecteur pour les 18.2 millions d'euros versés annuellement dans le cadre du 1%.

Pour plus d'information sur le 1% et sur vos droits vous pouvez consulter Agora mais également le **page des commissions du site des élus CGT au CE de Bretagne :**

<http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>

#### Point trimestriel Marchés-

**Activités : Trimestre 3 :** concurrence et forte progression de la voix sur IP. FT veut faire la différence sur la qualité de service.

Bonne tenue du fixe. Difficulté sur le créneau télévision, bouquet gratuit en préparation. Quid du rapprochement TPS-Canal+ ?

**Pour les élus CGT, la qualité de service passe par l'emploi stable et correctement rémunéré avec une véritable formation professionnelle.**

Dans tous les services il manque du personnel, il est plus que temps que FT se décide à recruter des jeunes y compris dans les services techniques.

**Et si dans chaque service on faisait un état de l'emploi précaire ? ( intérim, apprentis, contrat de qualif, alternance, CDITP etc..) pour exiger l'embauche en CDI de tous les jeunes** qui depuis plusieurs années font aussi « marcher » FT.

**De l'argent il y en a pour les actionnaires et les stocks-options c'est donc bien une question de choix.**



**Projet TRAVEL :** ce projet a trait aux demandes de voyages et aux dépenses professionnelles. Application dédiée de FTSA pour la saisie et le suivi des demandes de voyage avec validation par le manager. Remboursement plus rapide indépendant du bulletin de paye. Diminution coût. **Traitement 1 note de frais = 22 euros !!!** autre projet avance de 100 euros sur les frais de déplacement (UIC,URR,AE)

**Création d'un groupe de travail sur la mise en place du Service de Santé au Travail (SST) à la Direction Régionale de France Télécom.**

Guy Jourden donne lecture de la proposition du CE pour la création d'un groupe de travail chargé de définir de quelle manière le Comité de Coordination des CHSCT et le Comité Médico-Technique pourraient travailler ensemble pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

**Rappel du vote sur la mise en place du Service de Santé au Travail : 10 pour ( CGT-SUD) et 2 abstentions ( CFTD)**

#### Centre Test Clients : dossier présenté par Philippe MAURICE :

première concrétisation du projet Top Line transverse i« **Simplicity +** » Création au 1/10/05 de deux Centres de Test Clients. L'un (Grand Public) est rattaché à la DR Bretagne et l'autre (Entreprises) à la DR Paris.

**Objectifs :** promouvoir la simplicité comme valeur de marque essentielle pour le Groupe, simplifier la relation que le client a avec l'entreprise.

Le CTC centre de vocation nationale regroupe une vingtaine de personnes : pilotage projet (3), ergonomie (3), marketing (5), technique+marketing (3), encadrement (1), enquêteurs (5). Le CTC s'appuie sur 3 sites : Rennes Mabilais, le LEPS (*Labo Essai des Produits et Services*) et le CCOR (*Centre Clients Orange Renseignements*). Il travaille également avec le Centre de Paris ( Entreprises) ,le CTC de Pologne et le Labo Orange en Suisse.

**Commentaire CGT :** espérons que ce type de Test permettra d'éviter les problèmes du type de ceux de la live Box qui ont été supportés par les clients mais aussi par les agents de nombreux services de FT.

#### Bernard ELIOT donne lecture de la proposition de vœu préparée par les élus du CE de la DR Bretagne. :

« Suite aux débats répétés et contradictoires sur la légalité des écoutes téléphoniques sur les plates-formes téléphoniques des services France Télécom en Bretagne (AVSC, AST, UIC), **les membres du Comité d'Etablissement demandent au CCE d'engager au plus vite une discussion nationale sur les écoutes téléphoniques au sein de France Télécom** afin d'apporter tous les éléments au CE de la DR Bretagne.

Les représentants du personnel mettent en doute la légalité des procédés utilisés et s'interrogent sur la déclaration préalable à la CNIL, l'information des salariés et des usagers, la conservation ou la destruction des enregistrements, l'impact de ces enregistrements sur la P.V.

Conformément aux dispositions du code du travail et aux textes relatifs à la fonction publique, les représentants du personnel demandent que les instances représentatives du personnel (CE et CCE) soient consultées avant toute mise en œuvre d'un dispositif d'écoute ou d'enregistrement des conversations téléphoniques.

La Direction estime que le type d'enregistrement est conforme à la législation. **Le vœu est approuvé à l'unanimité**